



MAIRIE DE MONTCLUS



La Lettre d'Info
PRINTEMPS 2016

Mot du Maire

Bonjour à tous,

Le conseil municipal a récemment voté à l'unanimité le **budget**, un exercice de plus en plus difficile, car il faut concevoir des projets, prévoir les dépenses, trouver les recettes puis engager les investissements. Un exercice de plus en plus ardu parce que dans le cadre des réductions des déficits publics, les dotations de l'état diminuent encore. Moins 17% de baisse encore cette année... De grosses économies de fonctionnement (frais de personnel, combustibles...) seront faites encore cette année. Cependant les investissements restent conséquents pour 2016 (assainissements, eau potable de Monteil, chemins...). Tout cela sans souscrire à l'emprunt ni recourir à la hausse des impôts communaux comme nous étions engagés.

Les travaux de réhabilitation des différents **assainissements collectifs** sont en voie de se terminer.

En effet, depuis le mois de février, les graves problèmes de pollution à Montclus sud ont été réglés. L'entreprise Tisserand a fait un travail extraordinaire du même type que celui qui avait été réalisé à Montclus Nord. Nous allons prochainement installer 2 décolloïdeurs sur ces 2 assainissements et souscrire un contrat d'entretien afin de pérenniser nos systèmes de traitement des eaux usées. C'est ce qui a cruellement manqué dans le passé, d'où la nécessité aujourd'hui d'engager de nouvelles dépenses.

A Bernas, nous cherchons toujours une solution financièrement supportable pour endiguer la pollution. Nous pensons pouvoir réaliser le même type de travaux que pour le village. Quelques interventions sur Monteil sont également prévus.

L'année 2016 devrait se terminer avec la réhabilitation de tous les réseaux d'assainissements collectifs de la commune. La commune

sera alors exemplaire en matière de rejets polluants, et nous incitons vivement les particuliers à faire de même.

En effet, la loi nous impose de mettre en conformité tous les assainissements de la commune (collectifs comme individuels). C'est pour cela, que depuis quelques années, le SPANC contrôle toutes les installations et donne conseil pour entreprendre les travaux nécessaires. La municipalité précédente ainsi que la municipalité actuelle, a prévenu à maintes reprises, les propriétaires des **assainissements déclarés polluants**.

Or dans notre commune, nous dénombrons encore une dizaine d'assainissements contrôlés polluants. Sous la pression légale de la préfecture, une dernière lettre de rappel de la mairie va être envoyée aux propriétaires afin qu'ils nous précisent l'avancée de leurs travaux. Si rien n'a été engagé, c'est la préfecture donc l'Etat qui prendra en charge les dossiers.

Une nouvelle tranche de travaux devrait être entreprise sur le **pont de Montclus**, les travaux se feront pendant la période estivale (pas de possibilité de faire autrement). Le chantier ne pourra débuter qu'avec l'accord des propriétaires riverains.

La journée environnement se déroulera le samedi 11 juin, comme toutes les années. Le rendez-vous est à 8H30 sur la place du village pour nettoyer les berges de la Cèze. Ensuite, un repas pour une faible participation financière, vous est proposé par l'association de chasse « la montclusienne », l'ACM et la mairie. 2 sangliers seront cuits à la broche. Vous allez recevoir un courrier vous précisant les modalités.

Comme beaucoup ont pu le constater, nous avons embauché **Philippe Rocher**, petit fils de Camille Rocher, un Montclusien qui habitait aux Termes.

La commune bénéficie d'un contrat d'aide à l'emploi qui nous offre un remboursement des charges patronales. Une économie non négligeable en cette période difficile.

Philippe a vite pris en main le matériel de la commune, grâce à l'aide conséquente et fort précieuse d'Oscar.

Philippe a obtenu son habilitation et commence à maîtriser l'épaveuse.

De telle sorte, que nous allons passer une convention avec la mairie de St André de Roquepertuis pour effectuer l'entretien de leurs chemins. Cela nous apportera un financement supplémentaire grâce à la location du matériel et au remboursement du salaire de notre employé communal. Ceci permettra d'amortir les machines et d'obtenir une recette pour notre budget.

Désormais, **Oscar Burey** bénéficie d'une retraite bien méritée après 20 belles années comme agent technique de la mairie au service des habitants. Au nom du conseil municipal et de nos concitoyens, je l'en remercie sincèrement.

Le **site internet** de la mairie est en train d'être refait. Jean Louis Bruguier et des bonnes volontés œuvrent pour que ce site soit rajeuni et efficace.

Les personnes qui avaient des données sur l'ancien site et qu'ils veulent les réactualiser, ou les personnes qui souhaitent apporter des informations, peuvent contacter la mairie.

Le conseil municipal a choisi d'acheter sur **désherbeur thermique**. Cet outil a plusieurs avantages et mais aussi quelques inconvénients. Il nous permet de **ne plus utiliser de pesticides**, et je pense sincèrement que c'est une vraie avancée (surtout quand on voit les dernières analyses d'eau potable). Je souhaiterais vivement que tous les Montclusiens en fassent de même.

Cet outil permet de désherber rapidement et ponctuellement. Cependant, il n'est pas très efficace sur le long terme. il faudra passer et repasser... Soyez patients s'il vous plaît!

Le conseil municipal s'est opposé à la pose du **futur compteur communicant d'erdf « Linky »** par une délibération. Celle-ci, nous a valu une lettre du préfet qui en demandait le retrait, mais le conseil est resté ferme sur sa position.

Nous considérons que ce compteur présente différents inconvénients : une mise en place trop coûteuse, une atteinte à la

vie privée avec la récupération des données de consommation et donc des habitudes des consommateurs, ou encore la possibilité de couper à distance l'électricité chez les abonnés au réseau.

De gros travaux sur **les chemins** notamment autour de Monteil ont été réalisés. Ces travaux qui ont créé de larges pistes, vont nous assurer des économies d'entretien dans l'avenir. Le SIVOM (syndicat ayant compétence pour les chemins) va être dissous par le préfet, la commune de Montclus a largement œuvré pour cette dissolution, car les frais de fonctionnement étaient trop importants pour une commune comme la notre. Désormais la gestion des chemins se fera directement par la commune, seuls les DFCl seront gérés par un autre syndicat (SIVU), beaucoup moins onéreux.

La préfecture est venue contrôler les campings sur la commune suite aux dernières inondations. Une remise aux normes de sécurité de certains de ces campings devra être faite rapidement. La mairie accompagne les gérants dans leur démarche.

L'école du Tourrihou ouvre une seconde et dernière classe (primaire) en septembre.

Cette classe fonctionnera au premier étage du bâtiment. Les travaux seront réalisés par l'association « Grandir ensemble », sachant que les aménagements intérieurs étaient devenus obsolètes. L'association versera un loyer mensuel de 400 euros, qui couvrira nos investissements précédents. La mairie conservera la jouissance du Tourrihou en juillet/aout.

Différents projets à la **cave coopérative** sont à l'étude, et nous cherchons différents financements. Le carreleur qui louait le local à l'étage quitte les lieux, mais nous étudions la demande d'un futur locataire.

Le **transport solidaire** a été étendu au territoire de la communauté d'agglomération, il est réservé aux personnes de plus de 65 ans et

bénéficiaires des minima sociaux. Contactez la mairie pour avoir plus de renseignements.

Un **concours photo intitulé « Montclus en image »** va être lancé. Une exposition aura lieu cet été. Avis aux amateurs, le règlement est joint à cette lettre d'information.

La Toiture de l'église a été réparée, un zingueur est venu reprendre l'étanchéité du campanile. Je remercie l'entreprise « Châtaigner », qui malgré la garantie décennale épuisée, a engagé les travaux à ses frais.

Benoit TRICHOT

Etat civil

Tess est née le 28 mars 2016 dans le foyer de BLONDELET Gladys.

Marie SCHNEIDER et Guillaume MAZILLE se sont mariés à Montclus, le 1^{er} avril, tous nos vœux de bonheur!

Nous avons appris avec une grande tristesse, les décès de **Mme Marie Thérèse VANDROUX**. Elle nous a quitté à l'âge de 67 ans, ainsi que le décès du **Lucien VIGNAL** à l'âge de 73 ans. Toutes nos sincères condoléances à leurs familles.

Concours et exposition photo

« Montclus en images »

Une photo ce n'est pas une fleur que l'on coupe c'est une graine que l'on sème.

Il y a le village que vous aimez. C'est le vôtre. Il y a vos hameaux et vos maisons qui parsèment le territoire de la commune. Et puis vos paysages, ceux qui vous font rêver en toutes saisons. Des murs en pierres sèches, des passages secrets, un imposant donjon, une fleur sauvage, un arbre majestueux, une fenêtre sculptée, le bleu phosphorescent ou le brun argileux de notre Cèze, une falaise rose au soleil couchant, un champ de lavande ou la couleur incroyable du ciel... Il y a aussi les habitants et les touristes, les enfants qui jouent et les parents qui bronzent près du pont. Les joueurs de boules, les gens des jours de fête et ceux des mardis du marché estival. Sans oublier tout ce qui est inattendu ou insolite dans un des plus beaux villages de France.

De l'exceptionnel au quotidien, de l'objet à l'imaginaire, de la silhouette au portrait, tout peut faire sens. À vous de nous transmettre votre regard sur notre petit paradis gardois.

Prenez vos appareils photos numériques, du plus sophistiqué à celui de votre téléphone portable. Toutes les participations sont les bienvenues.

– *À qui est ouvert le concours ?*

À tous. Sans distinction d'âge, de domicile ou de profession. Ni donc de moyens techniques.

– *Combien de photos peuvent-êre envoyées ?*

Trois photos au maximum par photographe (même nom, même prénom). Chaque photo doit être accompagnée d'un titre court, d'une indication de lieu, d'une date de prise de vues.

– *Comment participer ?*

Envoi en une seule fois, en pièce jointe, d'un courriel (mail) a l'adresse suivante : montclusphoto@gmail.com

Chaque photo doit être envoyée en format JPG, avec résolution minimale de 3 mégapixels.

Date limite d'envoi : **15 juillet 2016.**

La transmission par courriel des photos implique l'approbation du règlement.

– *Comment se fera la sélection pour l'exposition ?*

Un comité de sélection (3 à 5 personnes) visionnera toutes les photos dans les mêmes conditions (lumière, écran...). Une douzaine de clichés seront retenus. Une seule photo pourra être sélectionnée par auteur.

– *Quand sera connue la sélection ?*

Le 22 juillet. Un courriel sera envoyé aux auteurs des photos sélectionnées.

– *Que feront les organisateurs des photos sélectionnées ?*

Toutes les opérations pour réaliser l'exposition sont prises en charge par l'organisation :

- le tirage, au format 30x40 cm, sera effectué par une officine spécialisée au mieux des règles de l'art ;
- la photo sera encadrée pour la mettre en valeur ;
- une installation sera mise en place au Tourilhou.

– *Quand et comment se déroulera l'exposition ?*

Du 3 août au 30 août 2016. Entrée libre et gratuite.

Vernissage : **mercredi 3 août à 18 heures.**

Remise des prix : mercredi 10 août à 18 heures.

– *Qui attribue les prix ?*

Pour les deux prix de la Mairie : un jury de 3 ou 4 résidents de Montclus. Ce jury est souverain et totalement indépendant du comité de sélection.
Pour le prix du public : les visiteurs de l'exposition. Une urne sera à leur disposition.

– *Quels sont les prix ?*

- le premier prix est de 150 € ;
- le deuxième prix est de 75€ ; pour le deuxième prix, deux photographes peuvent être déclaré ex-aequo ; dans ce cas le prix est partagé en deux ;
- le prix du public est attribué par les visiteurs ; les bulletins de vote et une urne seront à leur disposition ; le prix consiste en un diner pour 2 personnes au restaurant « Le Mûrier » (2 menus complets hors vins saison 2016).

– *Que deviennent les photos après l'exposition ?*

La mairie conserve les photos et se réserve le droit de les exposer dans les bâtiments communaux. Elle pourra également les utiliser dans le bulletin municipal en indiquant le nom de leur(s) auteur(s).

Monsieur le maire et le conseil municipal vous remercient vivement de votre participation à l'animation culturelle de notre vie communale.